ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation actuelle et à venir de l'AFPA

Question écrite n° 44386

Texte de la question

Mme Catherine Fabre interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation présente et à venir de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Dernier établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de France à être créé, l'AFPA est un acteur essentiel dans l'accompagnement vers l'activité des personnes éloignées de l'emploi. Pourtant, aujourd'hui son avenir est incertain. En effet, cinq ans après sa création, si ni le budget, ni les missions confiées à l'AFPA n'ont évolué, le paysage de la formation professionnelle et de l'insertion a été considérablement transformé. Dès lors, les missions de service public définies dans son contrat d'objectif et de performance (COP) ne sont plus adaptées à la réalité des missions opérées au quotidien et aux nouveaux publics accompagnés, notamment les jeunes. De même, les ordonnances constitutives de la création de l'EPIC datent de 2016 et ne sont de fait plus à jour des missions réelles et actuelles de l'AFPA, en particulier en matière d'inclusion. Elle souhaite donc savoir dans quelle mesure le COP et les ordonnances de l'EPIC pourraient être révisés afin de redéfinir précisément les missions de service public qui lui sont confiées et les sommes attribuées pour les réaliser.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Fabre
Circonscription : Gironde (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44386
Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage
Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion
Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 février 2022, page 1150
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)